

# Centre de Santé Sexuelle



Ville de  
**FONTAINE**

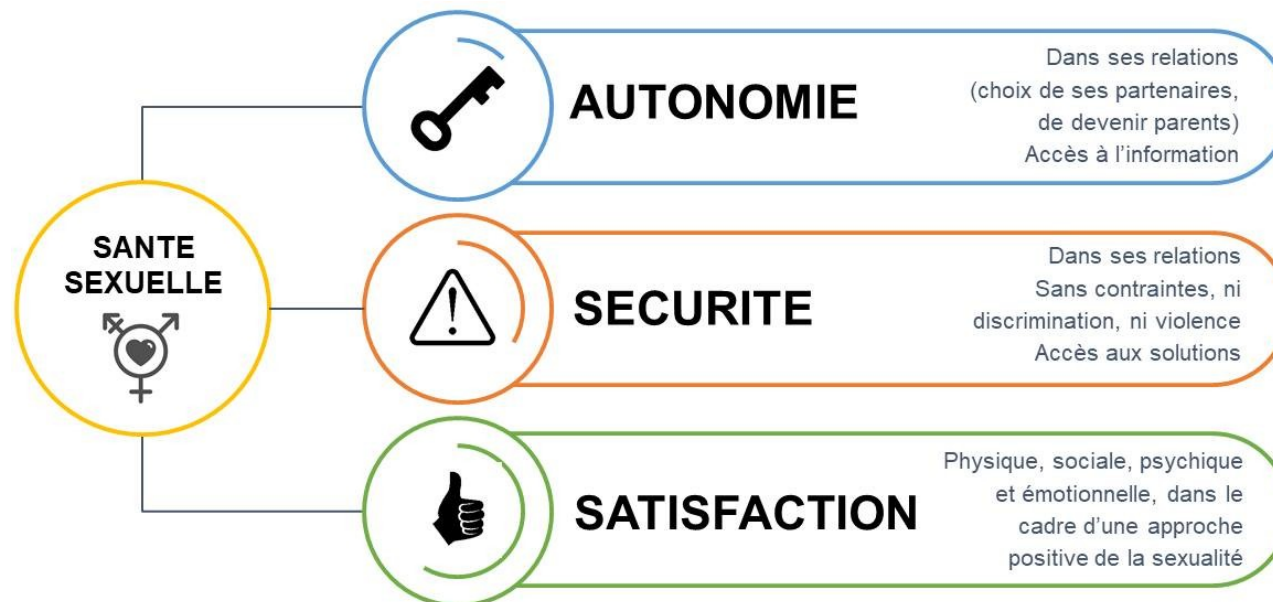


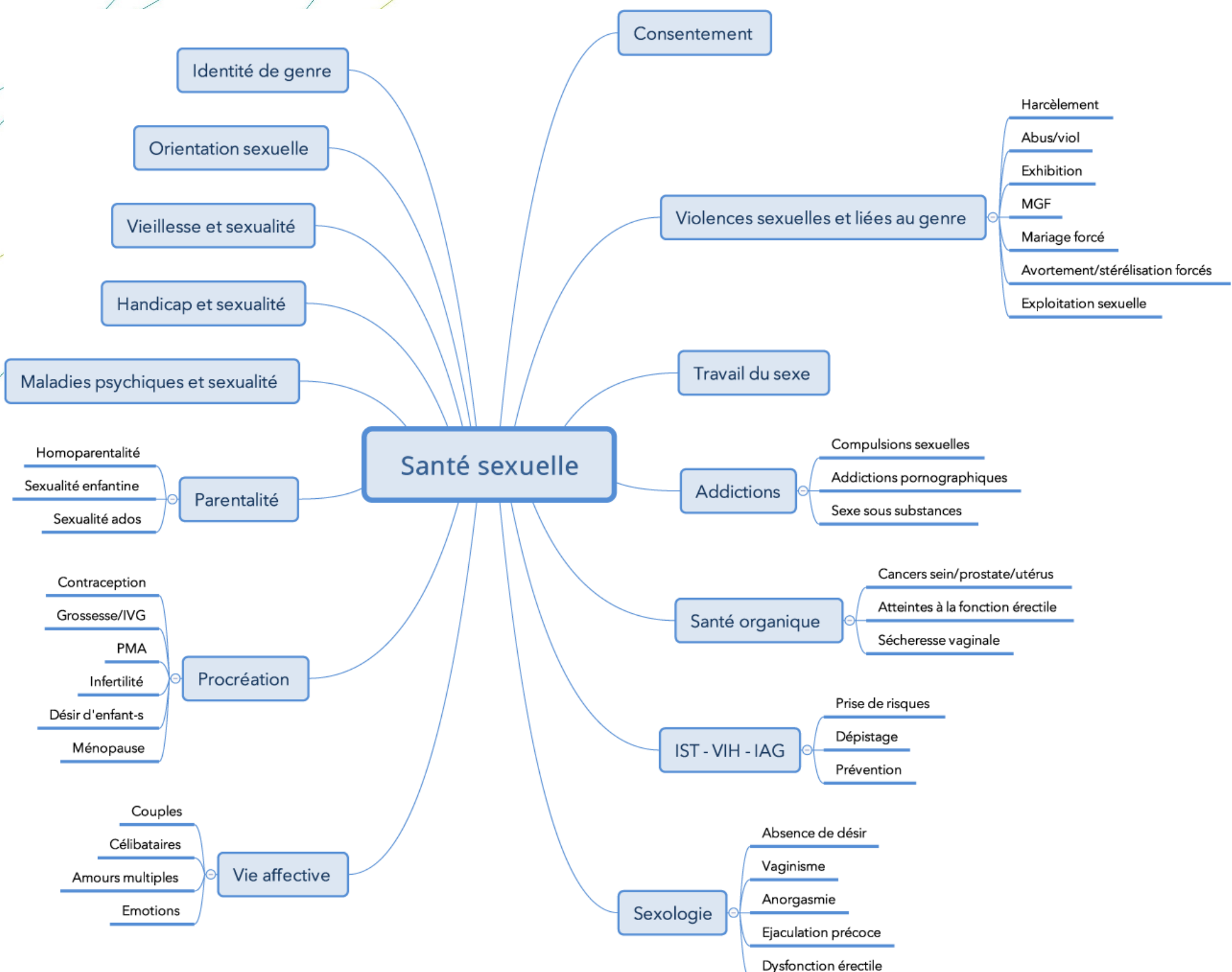


# « La Santé Sexuelle

est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité.

*Organisation mondiale de la santé (OMS).*





# Le Centre de Santé Sexuelle, c'est...

un établissement de santé missionné par le Département et géré par la ville de Fontaine.

**Lieu gratuit, anonyme  
et confidentiel**

## DEUX LIEUX D'ACCUEIL

**Centre de Santé Sexuelle  
Simone Veil**  
11 place des Écrins  
38600 FONTAINE  
04 76 26 97 40

**Lundi, mardi, vendredi**

8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

**Judi**

8h30 - 12h00 et 13h30 - **18h00**

**Mercredi**

8h30 - 12h00 et 13h30 - **19h00**

**Consultations gynécologiques**

**Lundi** 9h00 - 12h00

**Mercredi** 16h00 - 19h00

**vendredi** 9h00 - 11h00

**Mercredi**

9h30 - 12h30

13h30 - 17h00

**Consultations gynécologiques**

*Depuis avril 2024, les patients sont orientés, le cas échéant, vers un des professionnels de santé du Vercors conventionné avec le Centre de Santé Sexuelle.*

**Antenne Vercors \***


Maison du Territoire - Vercors

150 impasse Meillarot

38250 VILLARD-DE-LANS

06 31 44 90 31

# La direction

  
Assistante médico-  
sociale de direction :  
Michelle SAVELLA

## La Directrice : Dr Manon BENOIT

Veille à la réalisation des missions, à savoir :

- Consultations médicales,
- Interruption Volontaire de Grossesse,
- Diffusion d'informations et mise en place d'actions individuelles et collectives de prévention,
- Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, réalisation d'entretiens de conseil conjugal et familial,
- Entretiens préalables à l'IVG
- Entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse,
- Dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles,
- Dépistage et prise en charge des violences (violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles, etc.).

- Primo-accueillante,
- Soutien quotidien dans la prise de décisions importantes,
- Soutien à la gestion de l'équipe.
- Gestion administrative et financière du CSS, les demandes de financement, lien avec les institution, ...
- Coordination des actions.

## L'Équipe (suite)

  
Médecin-directeur :  
Manon BENOIT  
Sage-femme :  
Camille RICHERMOZ

  
Conseillères Conjugales  
et Familiales :

Justine DUMAS  
Marina LAUMOND  
Valérie LAVIGNE

### Consultations médicales :

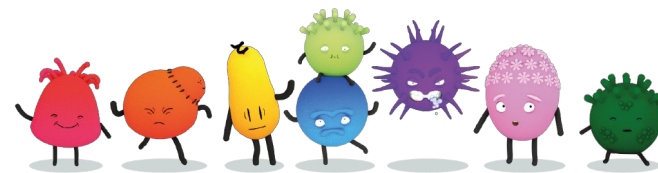
- *contraception,*
- *dépistage Infections Sexuellement Transmissibles,*
- *IVG,*
- *dépistage et prévention des violences faites aux femmes et aux filles, ....*

- *Entretien de conseil conjugal : difficultés de couple, parentalité, contraception, IVG, IST ...*
- *Activité médicale (entretien pré-consultation)*
- Animations collectives
- Animations grand public
- Prévention et dépistage des violences : conjugales, intrafamiliales, sexuelle...
- Pilotage et coordination des deux réseaux de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles
- ...

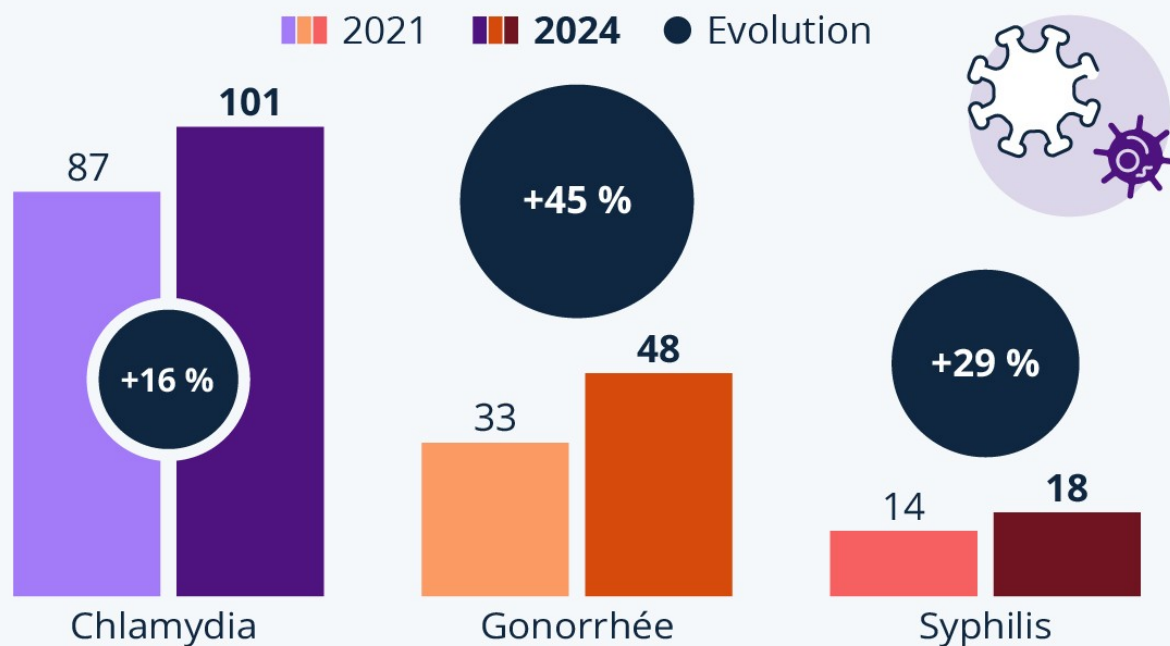
# Activité médicale



# 2 - Les IST



Évolution du nombre annuel de cas d'IST bactériennes pour 100 000 habitants diagnostiqués en France\*



\* IST : infection sexuellement transmissible. Estimations basées sur les cas vus en consultation de médecine générale (sous-estimation des taux d'incidence réels).

Source : réseau Sentinelles



statista

## Nos actions :

Information

Dépistage

Prévention

- préservatifs
- PreP VIH
- Vaccination Hep B

# 3 - Pratique de l'IVG médicamenteuse

*Conventionnement avec le CHU Grenoble Alpes*



Proposition systématique d'un entretien psychosocial avec **une professionnelle qualifiée en conseil conjugal et familial.**

# IVG, INSTRUMENTALE OU MEDICAMENTEUSE QUELLE MÉTHODE CHOISIR ?



La méthode  
instrumentale  
en établissement  
de santé ou  
en centre de santé

16 SA

DÉLAIS  
jusqu'à la fin de la  
**14<sup>e</sup> semaine  
de grossesse**



La méthode  
médicamenteuse  
en hôpital, en clinique,  
dans un cabinet de ville,  
en centre de santé sexuelle  
ou en centre de santé

9SA

DÉLAIS  
jusqu'à la fin de la  
**7<sup>e</sup> semaine de grossesse**



La méthode  
médicamenteuse  
à domicile

DÉLAIS  
jusqu'à la fin de la  
**7<sup>e</sup> semaine de grossesse**

**TAUX DE RÉUSSITE : DES MÉTHODES TRÈS FIABLES**

**99,7%**  
de réussite

**95%**  
de réussite

**1****PREMIER TEMPS : CONSULTATION D'INFORMATION**

- Le ou la médecin ou sage-femme m'informe et me remet de la **documentation**, je n'hésite pas à lui poser des questions
- Il ou elle me propose une **consultation psycho-sociale**

**CONSULTATION PSYCHO-SOCIALE**

- > Obligatoire pour les mineures
- > Proposée pour les majeures
- > Pour savoir où me rendre et être informée sur mes droits :

**0 800 08 11 11** Service & appel anonymes et gratuits

**2****DEUXIÈME TEMPS : LA REMISE DU CONSENTEMENT**

- Je décide avec le ou la médecin ou sage-femme de la **méthode d'intervention** en fonction de ma situation personnelle et des disponibilités des centres médicaux.
- Je confirme ma demande d'IVG et remets mon **consentement écrit**.
- S'il/elle ne pratique pas lui/elle-même l'IVG, il/elle me donne une **liste de professionnels qui réalisent les IVG**.
- Dans ce cas, il/elle me remet une **attestation** prouvant que je me suis bien conformée aux étapes préalables obligatoires.

**3****TROISIÈME TEMPS : L'IVG**

Jusqu'à



de grossesse

**LA MÉTHODE INSTRUMENTALE**

- Si l'anesthésie générale est préconisée ou choisie, je prends rendez-vous pour une **consultation pré-anesthésique**.
- L'intervention dure une dizaine de minutes.
- Anesthésie locale ou générale : je ne suis hospitalisée que quelques heures.
- > **Cette méthode peut-être réalisée en établissement ou en centre de santé.**

Jusqu'à



de grossesse

**LA MÉTHODE MÉDICAMENTEUSE**

- Lors de la première consultation ou après celle-ci à mon domicile, je prends le premier médicament (mifépristone) qui interrompt la grossesse.
- Dans un délai de 24h à 48h : je prends le deuxième médicament (misoprostol) et ce même si j'ai eu des saignements dès la première prise. Ce médicament provoquera l'avortement.
- Les saignements peuvent se poursuivre jusqu'à 10 jours après l'avortement.
- > **Cette méthode peut être réalisée en présence du professionnel de santé ou à domicile.**

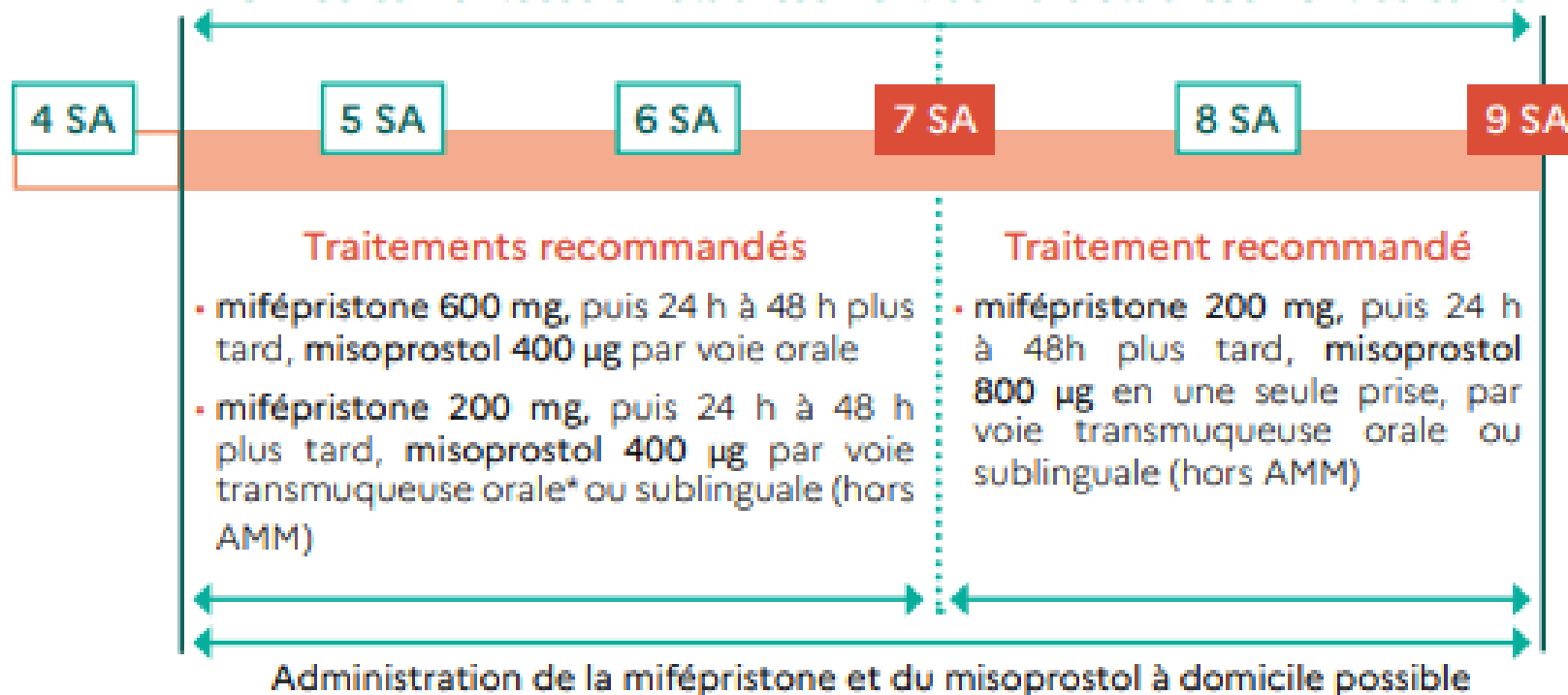
**4****QUATRIÈME TEMPS : CONSULTATION DE SUIVI****> OBLIGATOIRE**

Afin de m'assurer de la réussite du processus et de l'absence de complications.

**CONSULTATION PSYCHO-SOCIALE**

Si j'en ressens le besoin

## IVG médicamenteuse en établissement ou hors établissement de santé



IVG : interruption volontaire de grossesse ; SA : semaines d'aménorrhée.

\* voie transmuqueuse orale : les comprimés sont mis en place entre la joue et la gencive et les femmes doivent avaler les fragments résiduels au bout de 30 minutes.

## 4 - Suivi et problèmes gynécologiques.

- Prévention et dépistage HPV
  - Vaccination filles et garçon entre 11 et 26 ans
  - Dépistage par frottis cervicovaginal jusqu'à 65 ans
- Problèmes gynécologiques : Douleurs, Dysménorrhées, Fertilité, etc...
- Troubles sexuels



**Il n'y a pas d'examen gynécologique obligatoire !**  
*(par exemple, possibilité d'auto dépistage HPV)*

# 5 - Violences sexuelles et Violences faites aux femmes.

## Le cas particulier des mutilations sexuelles (MGF)

Augmentation des consultations ayant pour motif des mutilations génitales entraînant des souffrances multiples (*risque infectieux accru, difficultés sexuelles, douleurs chroniques, stress post traumatique, etc.*)

- Plusieurs demandes de certificat de non-excision dans le but de protéger des mineures à risque de subir des sévices en cas de voyage dans leur pays d'origine.
- 15 demandes de certificat dont 4 pour des mineures ont été formalisées cette année.
- Travail en partenariat avec la Maison des Femmes et l'Association Uni(e-s)verselles.

**Chaque femme a son histoire et son vécu**



# Le conseil conjugal et familial

# LES CONSEILLÈRES CONJUGALES ET FAMILIALES (CCF)

- Professionnelles formées à l'écoute et à la relation d'aide sans jugement (*confidentialité, anonymat*).
- Accueillent, écoutent, informent, orientent en cas de besoin les personnes qui s'interrogent sur des difficultés dans leur vie relationnelle, affective, sexuelle, familiale.
- Proposent un espace de parole à toute personne (*homme, femme, couple, famille*) mineure ou majeure.
- Informent sur les questions relatives à la sexualité, la contraception et la prévention des IST et du VIH.
- Assurent les entretiens pré et post-IVG facultatifs pour les femmes majeures, obligatoires pour les femmes mineures.



# Prise en charge des victimes de Violences

# Les réseaux de professionnels piloté par le CSS

## Les objectifs spécifiques :

- Accompagner les victimes
- Améliorer la prise en charge des victimes
- Donner au public les moyens d'adopter des comportements favorables à leur santé affective et sexuelle, à leur relation.

## Les objectifs opérationnels :

- Informer et sensibiliser le grand public
- Etre un lieu ressource pour les professionnels
- Offrir un espace d'accueil, d'écoute et d'échanges pour les victimes
- Créer sur le territoire « une culture commune » entre les différents acteurs sociaux, médicaux, éducatifs, judiciaires et les services de police et de gendarmerie
- Prévenir les comportements sexistes et les violences en milieu scolaire

**Le suivi des personnes victimes de violences conjugales peut relever :**

- d'une demande de la personne victime
- d'une identification de la violence au cours d'un entretien de conseil conjugal et/ou d'une consultation gynécologue.
- de l'orientation d'une personne victime par un partenaire du réseau

**C**onseillère  
**C**onjugale  
et  
**F**amiliale

- Accueillir toutes les victimes.
- Croire les paroles des victimes.
- Valoriser les victimes dans leurs démarches, les déculpabiliser d'être dans une situation relationnelle difficile.

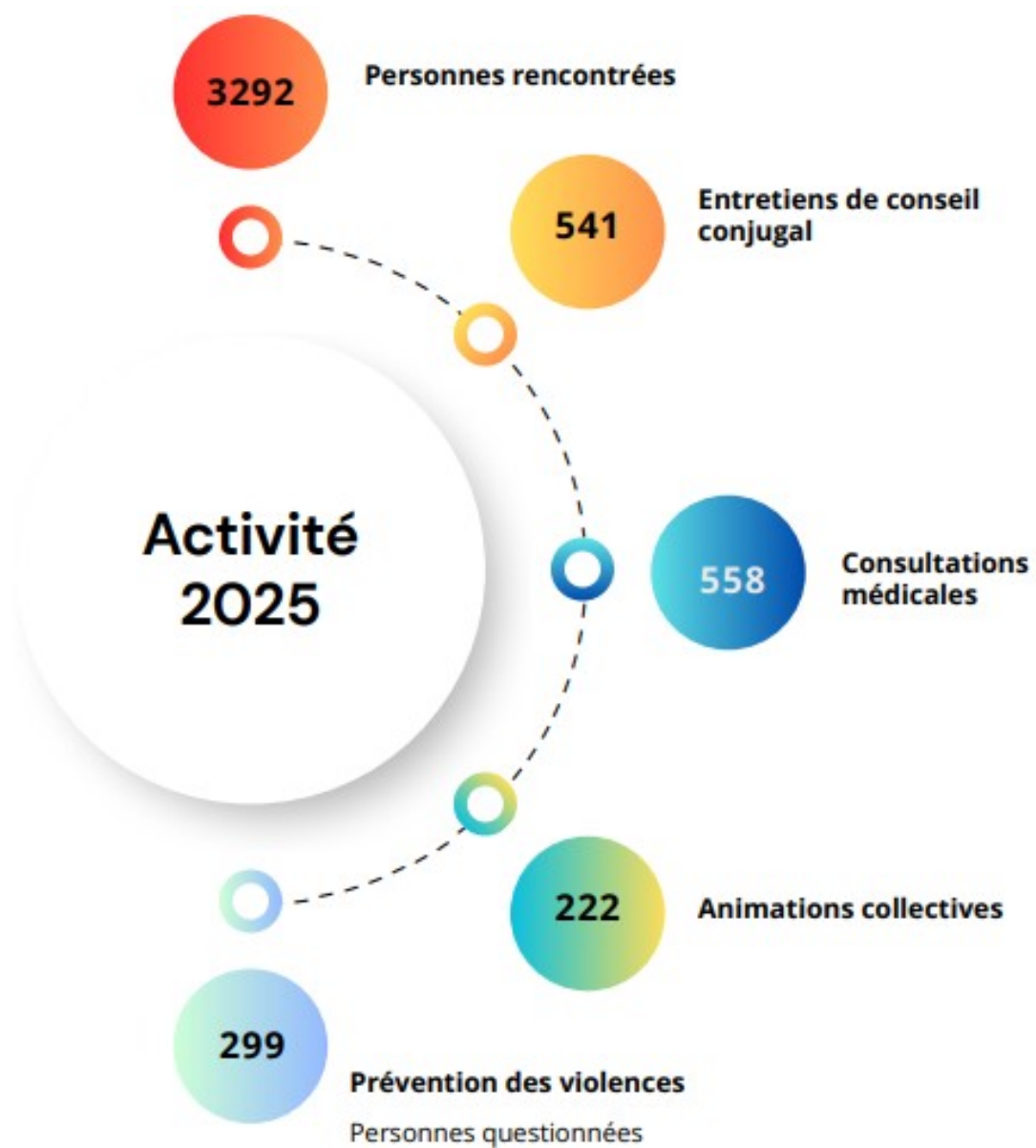
- Accompagner dans les démarches.
- Aider à la compréhension du mécanisme d'emprise.
- Essayer de comprendre pourquoi cela fait résonance chez les victimes. Aider la victime à se décaler de sa posture.
- Orienter la victime vers les professionnels spécialisés.
- Envisager avec la victime une nouvelle vie relationnelle.
- Réfléchir sur comment se protéger par la suite.

# Animations collectives

## Actions de prévention et d'information sur la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès :

- d'enfants de maternelle et du primaire,
- de collégiens, lycéens,
- de jeunes placés en structures d'accueil,
- d'adultes en réinsertion professionnelle ou hébergés en foyers.

## Quelques chiffres



Merci pour votre attention